



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 92 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Darren **Hansen** (Australie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 69/514 du 2 décembre 2014.
2. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1^{re} séance, le 30 septembre 2016, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 89 à 105. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 9^e séance, du 3 au 7 et du 10 au 12 octobre. À sa 8^e séance, le 11 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à des sessions précédentes et la présentation des rapports. À sa 10^e séance, le 13 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Elle a également consacré 13 séances (de la 10^e à la 22^e), les 13 et 14, du 17 au 21 et du 24 au 27 octobre, à des débats thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants. Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée



sur tous les projets de résolution et de décision de sa 22^e à sa 26^e séance, les 27 et 28 octobre et du 31 octobre au 2 novembre¹.

4. Pour l'examen de ce point, la Commission n'était saisie d'aucun document.

II. Examen du projet de décision A/C.1/71/L.69

5. À sa 25^e séance, le 1^{er} novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » (A/C.1/71/L.69), déposé par l'ex-République yougoslave de Macédoine.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/71/L.69 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud Est ».

¹ Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les documents suivants : A/C.1/71/PV.2, A/C.1/71/PV.3, A/C.1/71/PV.4, A/C.1/71/PV.5, A/C.1/71/PV.6, A/C.1/71/PV.7, A/C.1/71/PV.8, A/C.1/71/PV.9, A/C.1/71/PV.10, A/C.1/71/PV.11, A/C.1/71/PV.12, A/C.1/71/PV.13, A/C.1/71/PV.14, A/C.1/71/PV.15, A/C.1/71/PV.16, A/C.1/71/PV.17, A/C.1/71/PV.18, A/C.1/71/PV.19, A/C.1/71/PV.20, A/C.1/71/PV.21, A/C.1/71/PV.22, A/C.1/71/PV.23, A/C.1/71/PV.24, A/C.1/71/PV.25 et A/C.1/71/PV.26.